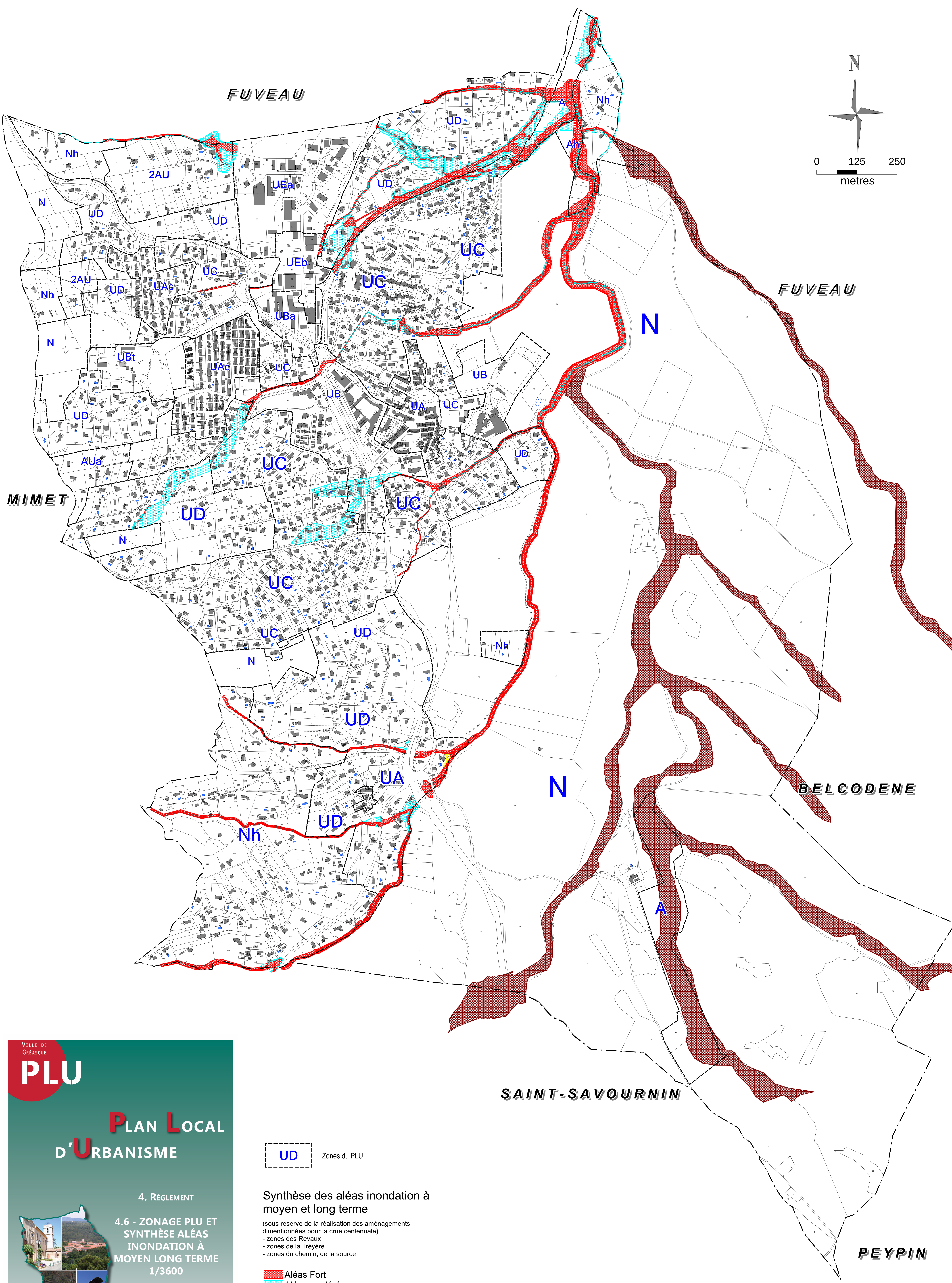




VILLE DE GRÉASQUE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.6 - ZONAGE PLU ET SYNTHÈSE ALÉAS INONDATION À MOYEN LONG TERME

1/3600

PLU

Prescrit le : 20 / 06 / 2014

Arrêté par DCM le : 19 / 07 / 2016

Approuvé le : 13 / 03 / 2017

**UD** Zones du PLU

Synthèse des aléas inondation à moyen et long terme

(sous réserve de la réalisation des aménagements dimensionnés pour la crue centennale)

- zones des Revaux
- zones de la Tréyère
- zones du chemin, de la source

- Aléas Fort
- Aléas modéré
- Fort hydromorphologique
- zone de confluence non constructible